

Publié sur Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (https://www.haca.ma)

<u>Accueil</u> > Mme Akharbach reçoit une délégation représentant la Rapporteuse spéciale de l'ONU, sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance

<u>A</u> [1] <u>A</u> [1]



Mme Akharbach reçoit une délégation représentant la Rapporteuse spéciale de l'ONU, sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance

20 déc 2018

Mme Latifa Akharbach, présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), a reçu, mercredi 20 décembre 2018, au siège de l'institution, une délégation représentant Mme. Tendayi Achiume, Rapporteuse spéciale de l'ONU, sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

Cette rencontre, à laquelle ont également pris part M. Benaissa Asloun, Directeur Général de la HACA, ainsi que plusieurs directeurs de la Haute Autorité, entre dans le cadre de la visite qu'effectue la responsable onusienne au Maroc, du 13 au 21 décembre 2018, en vue d'évaluer le cadre juridique, politique et institutionnel mis en place pour lutter contre toutes les formes de discrimination et de stigmatisation .

Au cours de cette entrevue, les deux parties ont échangé sur les actions et programmes institués par le régulateur marocain pour déterminer les pratiques et les discours médiatiques discriminants ou susceptibles de porter atteinte aux personnes sur la base de critères raciaux, ethniques, religieux, de genre etc. La représentation par les médias audio-visuels marocains de la diversité linguistique a aussi fait l'objet de plusieurs échanges.

Lors de cette rencontre, la présidente de la HACA a rappelé à l'attention de la délégation onusienne quelques repères concernant l'évolution du cadre juridique de la communication audio-visuelle au Maroc, notamment en ce qui concerne le cumul des aquis et la valeur ajoutée des différentes réformes : la nouvelle mouture de la loi de la communication audio-visuelle de 2016, les amendements apportés au statut de la HACA, les changements introduits dans les cahiers des charges des opérateurs, etc. L'accent a ainsi été mis sur l'introduction de l'exigence du respect par les opérateurs médiatiques de la diversité en tant que notion allant au-delà du pluralisme des opinions pour englober aussi la pluralité des acteurs, l'équité de genre, les droits des personnes en situation d'handicap, les équilibres régionaux, la diversité linguistique, etc

A cet égard, la Présidente de la HACA a relevé également l'appropriation interne et institutionnelle par la HACA de cette notion de diversité à travers notamment les efforts continus déployés pour renforcer l'effectivité du corpus légal et promouvoir la réflexion méthodologique sur cette question. La mise en place d'un *Observatoire de la diversité* et la conception d'un « baromètre de la diversité » avec les outils d'opérationnalisation nécessaires, (Système d'information, etc) illustrent les avancées de l'instance de régulation qui a aussi créé en son sein, plusieurs groupes de travail dédiés à différents aspects de la problématique du pluralisme et de la lutte contre les stéréotypes et les discriminations.

L'entretien a permis aussi de donner des éclairages sur l'engagement international de la HACA, en tant que membre actif au sein de différents réseaux de régulateurs : le RIARC (Afrique), le RIRM (pays méditérranéens), le REFRAM (pays francophones), etc. La présidente de la HACA a rappelé entre autres, l'organisation le 10 décembre dernier, en marge de la Conférence Onusienne de Marrakech sur la migration, d'un atelier international réunissant des régulateurs africains et méditerranéens, destiné à promouvoir les bonnes pratiques médiatiques en matière de traitement de la question migratoire.

Liens

[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B